



Electrosensibles
de France

P.R.I.A.R.T.E.M

Newsletter PRIARTEM n° 41 – Mai 2024

Sommaire :

- [EHS] Recours contre le rapport DGS/SFST – Repères cliniques
- [Europe] Interpellation des candidats aux élections européennes
- [Écrans] CP Collectif Attention – Commission Écrans : au tour du gouvernement d'être courageux
- [Élevages] Publication du rapport commandé par le Ministère de l'Agriculture
- [Santé environnementale] Tribune du CISE : Nous devons entrer dans une nouvelle ère de la lutte contre les perturbateurs endocriniens et Tribune à signer : Pourquoi moi ? Pourquoi nous ? Il est urgent de faire face collectivement aux causes environnementales des cancers
- A écouter, visionner...
- Rassemblement EHS européen à Kassel fin juin et rencontre EHS nationale à Rambouillet fin août

[EHS] : Recours contre le rapport DGS/SFST – Repères cliniques

Si l'on peut se réjouir de quelques avancées comme l'étude lancée par l'ANSES ou plus localement des actions et intérêt de médecins, de travailleurs sociaux, d'élus... en faveur des personnes EHS, le sujet est toujours bien sulfureux. A l'image des climatocseptiques contraints de faire évoluer leur discours à mesure que les preuves du dérèglement climatique deviennent indéniables, les électrosceptiques - tenants de l'effet nocebo qui voudraient que la peur des ondes produisent les troubles - développent maintenant une thèse plus subtile. Cette thèse reconnaît l'existence de troubles préalables à l'attribution aux expositions électromagnétiques mais mise sur le fait que ces troubles inexplicables sont entretenus voire renforcés par le fait que les personnes attribuent de manière erronée leurs problèmes de santé aux expositions. Ceci conduit à orienter les patients vers des thérapies cognitivo-comportementales qui n'ont toutefois absolument pas fait leurs preuves en matière d'EHS. C'est malheureusement cette thèse qui prévaut largement dans un récent document produit par la Société Française de Santé au Travail, subventionné par le Ministère de la Santé, censé proposer des repères pour la pratique médicale pour la prise en charge clinique des personnes EHS.

PRIARTEM considère ce document comme un retour en arrière très dommageable pour la santé des personnes victimes d'EHS ainsi qu'à la prévention de l'apparition de nouveaux cas. Après étude approfondie des recours envisageables avec nos avocats, nous avons écrit à la Direction générale de la Santé et fait un [recours gracieux](#) à l'encontre de la publication du rapport. La DGS nous vient de nous répondre le 13 mai dernier, indiquant que ces repères ne constituent pas des recommandations de bonne pratique clinique au sens de la Haute Autorité de Santé (ce qui donne déjà des arguments à opposer à l'utilisation de ce document) et qu'il n'était pas envisagé, à court terme, d'apporter des modifications à ce document publié en ligne. Aussi, PRIARTEM travaille avec ses avocats sur un recours contentieux à l'encontre de cette publication et prépare une action. Affaire à suivre...

[Europe] : Interpellation des candidats aux élections européennes

Alors que le Parlement européen a voté massivement pour le Gigabit Infrastructure Act, PRIARTEM continue à agir aux côtés de European for Safe Connections pour une meilleure connaissance de nos sujets en direction des élus en place et se présentant aux élections du 9 juin. PRIARTEM a écrit aux têtes de liste pour les interpellier lors de la campagne.



Electrosensibles
de France

P.R.I.A.R.T.E.M

Membre co-fondateur de



Europeans
for Safe
Connections

En tant que tête de liste dans le cadre des élections européennes, nous vous interpellons pour connaître votre position afin d'en informer nos membres.

Malgré les efforts constants de l'industrie des télécommunications pour suggérer que les ondes électromagnétiques auxquelles nous sommes soumis quotidiennement n'ont pas d'impact, **il est de plus en plus clair qu'elles présentent de graves conséquences pour la santé humaine et pour la biodiversité.**

Nous ne donnerons que quelques exemples les plus frappants :

- la perturbation de l'activité électrique cérébrale par ces ondes fait désormais l'objet d'un consensus scientifique¹;
- leur impact sur la santé reproductive est de mieux en mieux reconnue. Le risque pour la fertilité masculine est qualifié de certain dans un rapport commandé par le STOA et de possible concernant la fertilité féminine² ;
- le CIRC les a classées avec niveau de preuve « cancérigène possible » en 2011 tandis que le rapport du STOA réévalue le niveau de preuve comme probable, en particulier pour les gliomes et les neurinomes acoustiques ;
- l'existence de personnes se plaignant de troubles de santé en lien avec leurs expositions ne peut être ignorée³.

Tandis que le brouillard électromagnétique ambiant s'épaissit de jour en jour et utilise toujours plus de fréquences absentes du spectre naturel⁴, **nous sommes extrêmement mal protégés par les indicateurs d'exposition et les valeurs limites recommandées par l'Union européenne.**

Celles-ci sont conçues pour protéger des risques d'échauffement des tissus par des expositions de courte durée, mais ne devraient pas être appliquées aux expositions environnementales auxquelles nous sommes soumis en permanence⁵. Elles ne protègent en rien contre les effets sur l'organisme comme les perturbations endocrinienne, neurologique ou métabolique, précurseurs possibles de pathologies à long terme. De plus, ces valeurs sont basées sur des études – parfois anciennes - qui ne prennent pas en compte la complexité de plus en plus importante des signaux numériques d'aujourd'hui. Comparer l'exposition aux ondes analogiques de la radio et télévision des années 80 aux signaux multiplexés et aux faisceaux orientés de la 5G n'a aucun sens.

Aucune valeur limite n'a été établie pour protéger le bétail⁶, la flore et la faune⁷, possiblement encore plus sensibles comme les insectes⁸.

Malgré ces faits, la Commission européenne n'a de cesse d'encourager le déploiement toujours plus intense et rapide des nouvelles technologies de communications sans fil⁹, sans en évaluer les conséquences pour la santé ou la biodiversité alors qu'il existe dans bien des cas des alternatives comme la fibre optique. La Commission se réfère à l'avis de son comité d'experts, le SCHEER, qui fait l'objet de critiques tant sur le plan scientifique que sur le plan déontologique¹⁰.

Si vous êtes élu(e), vous engagez vous à travailler à ?

- rétablir un cadre d'expertise sanitaire en matière de nouvelles technologies sans fil conforme aux règles d'excellence et de déontologie ;
- évaluer les impacts sanitaires et environnementaux avant l'adoption des réglementations concernant les technologies de télécommunications (directives, règlements, actes exécutoires ou délégués) ;
- favoriser les technologies filaires, notamment dans les lieux où séjournent des publics vulnérables (femmes enceintes, enfants, personnes malades, âgées, devenues électrosensibles...) ;
- d'une manière générale, appliquer les recommandations de la résolution 1815 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, datant de 2011 mais toujours d'actualité¹¹.

N'hésitez pas à relayer ces questions auprès des candidats

1 Avis de l'Agence sanitaire française (ANSES) du 26 juillet 2023 relatif aux lignes directrices visant à limiter l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques (100 kHz – 300 GHz) - anses.fr/fr/system/files/AP2021SA0192.pdf

2 [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/690012/EPRS_STU\(2021\)690012_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/690012/EPRS_STU(2021)690012_FR.pdf)

3 Avis et rapport de l'Anses relatif à l'expertise sur l'hypersensibilité électromagnétique (EHS) ou intolérance environnementale idiopathique attribuée aux champs électromagnétiques (IEI-CEM) <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2011SA0150Ra.pdf>

4 Dans les gammes de fréquences GSM (2G), la valeur limite correspond ainsi à 4500 milliards de fois l'exposition naturelle diurne selon le calcul opéré par Daniel OBERHAUSEN, Professeur agrégé de physique cf (en français) <https://www.priartem.org/Interviews-de-Daniel-Oberhausen.html>

5 Cf p 29-30 de l'avis de l'ANSES (voir note n°1)

6 Rapport du CGAAER n°23024 - Caractérisation de l'impact sur les activités d'élevage des antennes téléphoniques, installations électriques et éoliennes (p13) <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/143064>

7 Cf Avis de l'ANSES

8 Avis du CESE « Nouveau pacte en faveur des pollinisateurs » - <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52023AE1362>

9 Comme exemple récent, le Gigabit Infrastructure Act adopté le 23 avril dernier, visant à accélérer et rendre moins coûteux le déploiement des réseaux à haute capacité, fibre optique mais également 5G ou encore proposition de Livre blanc « Comment maîtriser les besoins de l'Europe en matière d'infrastructures numériques? »

10 https://www.stralskyddsstiftelsen.se/wp-content/uploads/2023/10/SCHEER-report_oct2_2023_final.pdf

11 <https://assembly.coe.int/nw/xml/xref/xref-xml2html-fr.asp?fileid=17994>

[Ecrans] Commission écrans : au tour du gouvernement d'être courageux

Le 3 mai 2024 - Les associations du Collectif Attention se félicitent des propositions du rapport de la Commission d'experts sur l'impact des écrans installée par le Président de la République, qui prennent acte de la gravité de la situation, et privilégient la santé des enfants face aux intérêts économiques de l'industrie numérique, dont ils dénoncent avec pertinence les stratégies de captation de l'attention.

Plusieurs de [nos propositions](#) ont été reprises, ce qui est une très bonne nouvelle pour la jeunesse, et pour la société dans son ensemble: nous proposons depuis 2020 l'interdiction des écrans en crèche et maternelle, un droit à la déconnexion des familles, et une limite d'âge pour l'accès au smartphone fixée à 15 ans, autant de mesures proposées par la commission – en des termes légèrement différents. L'impact environnemental du numérique, que nous dénonçons aussi depuis le départ, est mentionné clairement dans le rapport.

Notons que pour aller jusqu'au bout de la logique de protection des enfants, il faudrait aussi prévoir de [mettre fin aux manuels numériques](#), et de revenir aux livres et cahiers, y compris au collège, à l'instar de la Suède et du Danemark.

Il revient désormais au gouvernement de mettre en œuvre ces propositions, fondées sur l'expertise scientifique et les retours de terrain, en résistant aux pressions qui ne manqueront pas de s'exercer de la part des lobbies du numérique. Les expériences de la Convention citoyenne pour le climat, et de bien d'autres commissions dont les propositions ont été enterrées quand elles ne plaisaient pas aux industriels, nous incitent bien sûr à la plus grande vigilance, et nous appelons le gouvernement à faire preuve de courage.

Ce rapport marque une rupture avec l'ère du déni qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui quant aux ravages causés par les écrans sur notre jeunesse, aussi nous remercions les membres de la commission pour leur écoute lors des auditions, le sérieux de leur travail, et la pertinence de leurs propositions.

Pour le Collectif attention :



Vers le rapport de la commission Enfants et écrans : [ici](#)

[Élevages] Publication du rapport commandé par le Ministère de l'Agriculture

Le 25 avril 2024, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a rendu son rapport « Caractérisation de l'impact sur les activités d'élevage des antennes téléphoniques, installations électriques et éoliennes » suite à l'enquête nationale menée auprès des éleveurs par internet.

Au total, 2483 réponses ont été retournées dont 1015 entièrement complétées ont pu être exploitées. 312 éleveurs ont fait d'abondants commentaires sur les problèmes rencontrés sur leur bétail, dont 91 avec beaucoup de précisions.

Selon les auteurs, cette première enquête, si elle ne permet pas à elle seule de caractériser finement cet impact, apporte indéniablement un éclairage qui manquait pour aller plus loin dans les recherches dans ce domaine. Ils concluent qu'à la lecture des données, **il paraît difficile de réfuter tout impact dans certains cas**. Ils constatent qu'en premier lieu, il est **nécessaire de réviser les références actuelles en matière d'exposition des animaux aux ondes**, notamment électromagnétiques, et de sensibilité à celles-ci. Il faut ensuite développer le partage des connaissances en la matière : ministères et organismes de recherche travaillent encore trop indépendamment sur ce sujet et que des recherches sur les interactions énergie-matière à travers **l'étude de la conductivité électrique et magnétique des sols et sous-sols ou des propriétés particulières de l'eau** exposée aux rayonnements devraient être encouragées.

Lire le rapport : [ici](#)

[Santé environnementale] Nous devons entrer dans une nouvelle ère de la lutte contre les perturbateurs endocriniens

Tribune du CISE – Collectif Inter-associations pour la Santé Environnementale parue dans Reporterre

À l'occasion de la troisième Journée européenne des hormones, les signataires de cette tribune, membres d'un collectif d'organisations de la société civile engagées dans les enjeux de santé environnementale, appellent à intensifier la lutte et les mesures de prévention contre les perturbateurs endocriniens car les maladies induites augmentent, dont certains cancers.

Trente et une ! Selon les résultats de l'étude PEPS'PE publiés par Santé Publique France fin décembre 2023 [1], les perturbateurs endocriniens (ces substances chimiques susceptibles d'induire des effets délétères sur un organisme et/ou ses descendants [2]), seraient impliqués dans pas moins de 31 maladies chroniques graves, telles que l'asthme, le diabète, l'obésité, certains cancers, et avec des conséquences néfastes sur la santé reproductive et le développement de l'enfant.

Nous y sommes pourtant quotidiennement exposés, au travers des plastiques, emballages alimentaires, pesticides, cosmétiques, solvants, parfums, retardateurs de flamme, etc., via certains métaux lourds (plomb, cadmium...), en plus des ondes électromagnétiques. Beaucoup de polluants omniprésents dans nos milieux de vie sont des perturbateurs endocriniens avérés ou suspectés.

À l'occasion de la troisième Journée européenne des hormones, initiée par la Société européenne d'endocrinologie [3], mercredi 24 avril 2024, les organisations du Collectif interassociatif pour la santé environnementale (CISE [4]), demandent à la France et à l'Europe de s'engager avec détermination à réduire l'exposition des populations à ces substances dangereuses qui mettent à mal notre droit fondamental à vivre dans un environnement sain ; et à repenser l'approche de la prévention.

La France, premier pays au monde pour l'incidence du cancer du sein

Les perturbateurs endocriniens sont à l'origine du développement fulgurant des maladies chroniques hormono-dépendantes – dans lesquelles les hormones participent au développement des cellules cancéreuses.

Ainsi, en France, le nombre de cancers a doublé en trente ans en raison, notamment, de l'augmentation des cancers hormono-dépendants (cancers de la prostate et du sein). Les données pour l'année 2022 du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), ainsi que ses projections jusqu'en 2050, montrent que la France reste l'un des pays les plus frappés au monde par le cancer, avec 484 000 cas et 191 000 décès, en 2022 [5], et 595 000 cas et 261 000 décès attendus en 2050.

Notre pays est aussi devenu le premier au monde pour l'incidence (nombre de nouveaux cas diagnostiqués chaque année) du cancer du sein [6]. Si les facteurs comportementaux sont souvent incriminés (le tabagisme notamment), la dimension environnementale de ce cancer reste dans l'ombre. Elle est pourtant établie par de nombreuses données scientifiques : une récente publication (1) identifie ainsi 920 substances chimiques [7] impliquées dans son développement.

Nous devons également réagir à l'augmentation des cas de diabète et d'obésité, des troubles du développement neurologique, de l'apparition d'hypersensibilités multiples, chimiques et électromagnétiques, mais aussi à la progression inquiétante [8] du nombre de cancers pédiatriques (leucémies, tumeurs du système nerveux central, lymphomes), première cause de mort par maladie chez l'enfant en Europe.

Par ailleurs, la menace que les perturbateurs endocriniens font peser sur la fertilité doit devenir une préoccupation majeure : la baisse de plus de 50 % de la concentration spermatique chez les hommes dans les pays industrialisés depuis 1973 [9] alerte quant à l'état de santé de notre système hormonal.

En Europe, une régression législative dangereuse

Les dangers de nombreux pesticides, en particulier leur impact sur le système endocrinien, ont été mis en lumière dès 2013 par une revue de la littérature scientifique de l'Inserm. Ces résultats ont été confirmés, et étendus de manière inquiétante, à l'occasion d'une actualisation réalisée en 2021

[1] <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2023/vers-un-elargissement-de-la-surveillance-des-effets-sanitaires-des-perturbateurs-endocriniens>

[2] <https://reporterre.net/La-Commission-europeenne-definit-enfin-les-perturbateurs-endocriniens>

[3] <https://www.sfendocrino.org/ese-hormone-day-2024/>

[4] <https://www.reseau-environnement-sante.fr/category/collectif-cise/>

[5] <https://acsjournals.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.3322/caac.21834>

[6] <https://acsjournals.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.3322/caac.21834>

[7] <https://ehp.niehs.nih.gov/doi/10.1289/EHP.13233>

[8] <https://reporterre.net/Cancers-des-enfants-et-pollution-l-omerta-continue>

[9] <https://www.mountsinai.org/about/newsroom/2017/the-new-york-times-sperm-count-in-western-men-has-dropped-over-50-percent-since-1973-maya-salam>

[10] <https://www.inserm.fr/expertise-collective/pesticides-et-sante-nouvelles-donnees-2021/>

[10]. Des liens avec d'autres pathologies ou événements de santé ont ainsi été identifiés, comme la maladie d'Alzheimer, les troubles anxio-dépressifs, certains cancers (leucémies, système nerveux central, vessie, rein, sarcomes des tissus mous) ou encore des pathologies thyroïdiennes.

Malgré ces constats alarmants, les politiques nationale et européenne actuelles sont marquées par la suspension du Plan Écophyto (qui visait à réduire le recours aux pesticides [11]), la réautorisation de mise sur le marché du glyphosate [12], le rejet du règlement européen SUR, prévoyant de diviser par deux l'emploi de pesticides en Europe d'ici à 2030 [13], et l'abandon, par la Commission européenne, de la révision du règlement REACH (qui ambitionnait la suppression de milliers de substances dangereuses des produits de grande consommation) dans son programme de travail 2024.

Si nous saluons le premier pas engagé dans la lutte contre les PFAS, polluants éternels, nous regrettons que la proposition de loi votée par les députés ait été affaiblie par l'exclusion des ustensiles de cuisine du périmètre d'application : retarder la substitution de composés préoccupants pour préserver des emplois (alors que les salariés du secteur sont les premiers exposés...) est un argument trop répandu, qui a une nouvelle fois été entendu [14].

Interdire, prévenir, informer : réduire les facteurs de risque est à notre portée

Pourtant, réduire ou éliminer les facteurs de risque liés aux perturbateurs endocriniens est à notre portée. À l'occasion de la troisième Journée européenne des hormones, nous appelons à tirer tous les enseignements des deux premières Stratégies nationales sur les perturbateurs endocriniens lors du bilan qui en sera dressé à Paris, le 12 juin.

L'évaluation de la deuxième Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE [15]) ne doit pas être une simple formalité : elle se doit d'acter le départ d'une troisième SNPE dotée cette fois d'indicateurs précis de moyens et de résultats, et surtout de moyens humains et financiers dédiés permettant, entre autres, le lancement d'une grande campagne de sensibilisation de la population sur les dangers des perturbateurs endocriniens, afin qu'elle puisse s'en protéger par des gestes simples et une consommation réfléchie.

Par ailleurs, des actions de prévention primaire pourraient stopper la progression alarmante des maladies citées, insoutenables tant sur les plans humain, social que financier. Concrètement, mieux protéger le fœtus, et plus largement la période des 1 000 premiers jours de la vie – particulièrement sensible aux agressions environnementales – des expositions aux substances chimiques, tout en accordant une attention particulière à l'environnement des jeunes femmes et des femmes enceintes, pourrait réduire rapidement l'incidence des maladies chroniques.

Sans de tels instruments, il ne sera pas possible de s'attaquer efficacement aux causes des 31 maladies identifiées par Santé Publique France, dans lesquelles ces substances jouent un rôle.

Lire sur Reporterre : [ici](#)

[Santé environnementale] Tribune : Pourquoi moi ? Pourquoi nous ? Il est urgent de faire face collectivement aux causes environnementales des cancers

À 36 ans, Fanny a dû cohabiter avec deux événements sans précédent et que tout oppose : le cancer (du sein) et la naissance de son premier enfant qu'elle a raconté dans un récit émouvant. Aujourd'hui, entourée par de nombreux autres personnes touchées et par des personnalités de la santé environnementale, elle initie une tribune, pour interpellier sur les causes environnementales du cancer et l'indispensable politique de santé publique à engager pour les réduire. Malades du cancer, proches aidant-es, médecins, associations, expert-es en santé environnementale ou citoyen-nés sensibles à la cause, signez cette tribune qui sera publiée dans la revue Terrestres.

C'est donc un large appel à signature autour de cette tribune, pour faire entendre la voix des citoyen-nés et notamment des malades et des aidants, qui sont trop souvent invisibilisés.

Lire la tribune et la partager : [ici](#)

L'appel est ouvert jusqu'au 29 mai. Merci de diffuser ce message largement dans votre réseau : famille, amis, collègues, associations, patientèle. **Signez la tribune : [ici](#)**

[11] <https://reporterre.net/Arret-d-Ecophyto-aides-les-mesures-du-gouvernement-pour-apaiser-les-agriculteurs>

[12] <https://reporterre.net/Des-pesticides-dangereux-autorises-en-toute-discretion>

[13] <https://reporterre.net/Le-Parlement-europeen-rejette-l-objectif-de-diminution-de-50-des-pesticides-en-2030>

[14] <https://reporterre.net/PFAS-interdits-et-prix-planchers-agricoles-les-deux-victoires-arachees-par-les>

[15] <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-sur-perturbateurs-endocriniens>

(1) Jennifer E. Kay, Julia Green Brody, Megan Schwarzman and Ruthann A. Rudel, Application of the Key Characteristics Framework to Identify Potential Breast Carcinogens Using Publicly Available in Vivo, in Vitro, and in Silico Data Environmental Health Perspectives, 10 janvier 2024, vol. 132, Issue 1, CID: 017002

[A écouter, visionner, voir]

Secret d'info du 2/12/23 sur France inter : Excès de puissance de l'iPhone 12 : 44 autres smartphones concernés : A écouter/lire [ici](#)

Retour en vidéo sur le rassemblement européen des EHS à Rièzes (Belgique) en juin 2023

La captation de toutes les conférences est visionnable sur la chaîne Youtube de l'association « Ma vie en mode avion » : [ici](#)



Le rassemblement européen, organisé par Europeans for Safe Connections, aura lieu à Kassel, en Allemagne du 28 au 30 juin.

Programme et inscription : <https://esc-info.eu/en/invitation-to-esc-conference-2024/>



La rencontre nationale annuelle, organisée par PRIARTEM / Electrosensibles de France aura lieu le **samedi 31 août 2024** en forêt de Rambouillet (Auffargis 78).

En cas de mauvaises conditions météo, elle est susceptible d'être décalée au samedi 14 septembre.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire : [ici](#)

Pour adhérer ou renouveler votre cotisation, rendez-vous [ici](#).

La Lettre n°42-43 de PRIARTEM spéciale 20 ans : [ici](#)

Retrouvez les précédentes *Lettres* de PRIARTEM [ici](#)

Les précédentes newsletters sont consultables [ici](#)

Dossier 5G sur le site de PRIARTEM : [ici](#)

Dossier Linky sur le site de PRIARTEM : [ici](#)

PRIARTEM - Boite 64

206 quai de Valmy

75010 PARIS

Nous contacter : <http://contact.priartem.fr/>

www.priartem.fr

[Chaîne Youtube](#)